



DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : PLAN D'ACTION DE LA BEAC

MATRICE DES PRINCIPALES MESURES

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
1.	<p><i>Mettre sur pied un Groupe de Travail placé sous l'autorité du Comité d'Audit et chargé du suivi des recommandations des enquêtes menées par le Cabinet Mazars, le contrôle interne de la BEAC et le Comité d'audit et, par la suite, de tout autre audit spécial, y compris le suivi de ce Plan d'Action.</i></p> <p>Le Groupe de Travail doit rendre compte directement au Comité d'Audit, qui rend compte au Conseil d'administration de l'état d'avancement du Plan d'Action de la BEAC.</p> <p>Le rapport du Groupe de Travail est trimestriel. Il est adressé directement au Comité d'Audit avec copie au Gouvernement de la Banque.</p>	31/12/09	<p>Le Groupe de travail est présidé par le DGCG.</p> <p>Prendre une décision du Gouverneur.</p>	Gouvernement de la Banque et DGCG
2.	<p><i>Lancer l'appel d'offres d'un audit externe de certaines procédures et responsabilités du Siège, notamment les aspects comptables, de gestion et de contrôle budgétaires liés à la fraude au Bureau Extérieur de Paris.</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Le choix du Consultant doit intervenir d'ici le 31 janvier 2010 ;- Les travaux d'audit doivent démarrer d'ici le 15 février 2010 ;- La fin des travaux est prévue pour le 15 avril 2010.	31/12/09	<p>Lancer l'Appel d'Offres dans les medias avant le 31/12/09. AUDIT1.</p> <p>Choix du Consultant par le Comité d'Audit.</p> <p>Termes de référence approuvés par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2009 à Douala.</p>	DGCG SG et DGE

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
3.	<p><i>Renforcer la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG) :</i></p> <p>a. Accroissement des effectifs et des moyens de la DGCG : au moins 5 AES en plus de la filière Audit et Contrôle de la Promotion 2010 ;</p> <p>b. Affecter à la DGCG 5 cadres qualifiés et expérimentés. Tous les cadres nouvellement affectés à la DGCG seront intégrés dans le plan de formation et de certification des inspecteurs ;</p> <p>c. Indépendance de la DGCG dans l'initiation, le choix et l'organisation des enquêtes ;</p> <p>d. Rattacher provisoirement la DGCG au Comité d'Audit ;</p> <p>e. Etablir un rapport organique direct et définitif entre la DGCG et le Comité d'Audit ;</p> <p>f. Renforcement de l'autonomie de la DGCG : la DGCG doit obligatoirement saisir le Comité d'Audit des refus et limitations d'enquêtes émanant du Gouvernement de la Banque et des obstacles rencontrés sur le terrain ;</p>	<p>(a) 31/12/10</p> <p>(b) 30/06/10</p> <p>(c) 31/12/09</p> <p>(d) 26/10/09</p> <p>(e) 31/03/10</p> <p>(f) 31/12/09</p>	<p>(a) Dotation en AES de la DGCG sur la Promotion 2010.</p> <p>(b) Puiser dans les Centres et aux Services Centraux pour affecter à la DGCG.</p> <p>(c) Prendre une Décision du Gouverneur.</p> <p>(d) Cette mesure de rattachement provisoire relève du Conseil d'Administration et doit être maintenue.</p> <p>(f) Prendre une résolution du Conseil d'Administration.</p>	<p style="text-align: center;">DGCG et DGE-DRH</p>

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
	<p>g. Rendre opérationnel le Département de la Gestion et de la Prévention des Risques au sein de la DGCG. Accélérer l'applicatif SIRISBEAC afin de disposer à brève échéance d'une cartographie des risques susceptible de faciliter la prévention des risques à la BEAC ;</p> <p>h. Elaboration d'un statut particulier pour les inspecteurs ;</p> <p>i. Mise à jour de la Charte d'Audit en conformité avec les meilleures pratiques en la matière au plan international ;</p> <p>j. Externaliser l'audit des champs spécialisés, notamment la salle des marchés en s'attachant les services d'un expert en vérification interne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement des appels d'offres de recrutement de l'expert d'ici la fin de l'année ; - Choix du consultant d'ici fin février 2010 ; - Début des travaux d'ici fin mars 2010 ; <p>k. Dans l'intervalle, les Commissaires aux Comptes procéderont au contrôle des opérations de la salle des marchés.</p>	<p>(g) 31/12/10</p> <p>(h) 30/06/10</p> <p>(i) 30/06/10</p> <p>(j) 31/12/09</p> <p>28/02/10</p> <p>31/03/10</p>	<p>(g) L'applicatif SIRISBEAC est déjà avancé et sera opérationnel à fin juin 2010.</p> <p>(h) Elaboration avec l'appui de la BDF d'un statut particulier.</p> <p>(i) Mise aux normes internationales de la Charte d'Audit actuelle de la DGCG (2004).</p> <p>(j) Affecter à la DGCG un AES ayant une bonne expérience de la Salle des Marchés.</p> <p>(k) Les Commissaires aux Comptes contrôleront de façon approfondie les opérations 2009 de la Salle des Marchés au premier trimestre 2010.</p>	<p>DGCG</p>

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
4.	<p><i>Renforcer les attributions et l'efficacité du Comité d'audit (CA) à travers les mesures suivantes :</i></p> <p>a. Le CA doit publier son rapport d'activités annuel. Celui-ci doit, à tout le moins, indiquer les exceptions aux recommandations faites par lui et qui n'ont pas été suivi d'effet ;</p> <p>b. Le CA doit être chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations par le contrôle interne, l'audit externe, les enquêtes spéciales et par d'autres tiers, tel le FMI ;</p> <p>c. Le CA doit bénéficier, en cas de besoin, de l'assistance d'un expert jouissant d'une expérience pointue en matière d'audit ;</p> <p>d. Le CA doit se réunir sur une base trimestrielle, et au moins deux de ses réunions doivent se tenir à Yaoundé ;</p> <p>e. Le CA doit procéder à une auto-évaluation annuelle de son efficacité ;</p> <p>f. Le CA doit avoir accès au contrôle interne et au dispositif d'alerte professionnelle sans restriction.</p>	31/12/10	Modification des textes y relatifs avant fin 2010 (Statuts et Règlement Intérieur du Comité d'Audit).	DGCG
5.	<p><i>Instituer des Cellules Internes de Contrôle (CIC) aux Services Centraux et dans les principaux Centres de la BEAC :</i></p> <p>a. Budget 2011 : 10 AES (<i>dotation retenue</i>).</p> <p>b. Budgets 2012/2013 : 20 AES (<i>dotation estimée</i>).</p>	31/12/10 31/12/11-12	Adopter une approche progressive pour atteindre un seuil d'une trentaine d'agents sur trois ans. Le séminaire de janvier 2010 sur les risques permettra d'évaluer les besoins.	DGCG et DGE-DRH

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
6.	<i>Prendre toutes mesures administratives, disciplinaires ou judiciaires à l'encontre de toute personne impliquée dans les malversations du Bureau Extérieur de Paris.</i>	A partir de 2009 et en fonction des délais des procédures judiciaires		SG-DAJC et DGE-DRH
7.	<i>Prendre des mesures de recouvrement des sommes détournées à l'encontre des personnes physiques ou morales impliquées dans les malversations.</i>	A partir de 2009 et en fonction des délais de procédures judiciaires	Les inscriptions conservatoires de certains immeubles de NDZAMBA ont démarré à Paris.	SG-DAJC
8.	<p><i>Mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2010, le nouveau statut du Bureau Extérieur et ses nouvelles règles de fonctionnement administratif, comptable et budgétaire :</i></p> <p>a. Changer la dénomination du Bureau Extérieur de Paris en « <i>Délégation de la BEAC à Paris</i> » ;</p> <p>b. Changer le titre du Responsable du Bureau Extérieur de Paris en « <i>Délégué de la BEAC à Paris</i> » ;</p> <p>c. Limiter à quatre (4) ans le séjour des Agents ressortissants de la CEMAC au Bureau Extérieur de Paris ;</p> <p>d. Mettre en place le nouvel organigramme de la Délégation de la BEAC à Paris ;</p> <p>e. Banaliser le BEP en le rattachant aux Services Centraux comme tous les autres Centres de la BEAC ;</p>	31/12/09	Au plus tard le 31/12/09, publication de la Décision du Gouverneur sur le nouveau statut du Bureau Extérieur de Paris et mise en œuvre à partir du 1 ^{er} /01/10.	DGCG et SG

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
	<p>f. Exclure du champ d'activité du Bureau Extérieur les opérations en faveur des fonctionnaires et des Etats, qui peuvent s'adresser à leurs Ambassades ou Consulats installés en Europe ;</p> <p>g. Supprimer les mises à disposition et les retraits d'espèces contre remises de chèques à la Caisse par le personnel autre que celui en fonction au Bureau Extérieur ;</p> <p>h. Supprimer la fonction de Centrale d'Achat pour les Centres ;</p> <p>i. Supprimer la fonction de relais assuré par le BEP pour régler les factures des Services Centraux (Directions Centrales et COBAC) ;</p> <p>j. Formaliser les procédures d'approvisionnement de fonds du BEP.</p>			<p>DGCG et SG</p>
9.	<p><i>Adopter et mettre en oeuvre, au plus tard à fin juin 2010, le code de déontologie et d'éthique :</i></p> <p>a. Aucune entité ne saurait être juge et partie ;</p> <p>b. Le Code d'éthique doit, à tout le moins, comprendre les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une obligation de déclaration patrimoniale annuelle pour le personnel de la BEAC, y compris les membres du Gouvernement de la Banque, les Directeurs, les AES et certains ACCG en services dans des secteurs sensibles. - L'adoption d'un dispositif d'alerte professionnelle ; 	<p>30/06/10</p>		<p>DGCG et CS</p>

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
	c. La création d'un poste de Responsable de l'éthique et /ou si nécessaire, la création d'un secrétariat attachée à cette fonction.			DGCG et CS
10.	<i>Conduire un audit des marchés importants passés par la BEAC sur une période à définir en recourant à un audit extérieur.</i> Le Conseil d'Administration adopte les termes de référence précisant le champ, la durée et les modalités de cet audit.	31/03/10	Période proposée de 10 ans finissant en 2009, soit 2000-2009.	DGCG
11.	<i>Adopter et mettre en oeuvre, au plus tard à fin juin 2010, le code des marchés reposant sur les principes suivants :</i> a. Séparation des fonctions de passation, d'attribution et de contrôle de l'exécution des marchés ; b. Etablir les seuils de compétence en matière d'attribution des marchés suivant leur importance ; c. Attribuer les fonctions de passation, d'attribution et de contrôle de l'exécution des marchés à des structures totalement différentes ; d. En cas de besoin, le Code des Marchés sera ajusté en fonction des résultats de l'audit prévu des marchés importants passés par la BEAC.	30/06/10		SG et CS
12.	<i>Revoir les procédures relatives au circuit de la dépense au plus tard le 30 juin 2010, selon les principes suivants :</i>	30/06/10		SG et CS

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
	a.Séparation des fonctions d'appel d'offres, d'engagement-liquidation et de règlement ; b.Attribuer les fonctions d'appel d'offres, d'engagement-liquidation et de règlement à des structures totalement différentes.			SG et CS
13.	<p><i>Renforcer la fonction des Commissaires aux Comptes au sein de la Banque :</i></p> a. Revoir les missions des Commissaires aux Comptes dans les Statuts de la BEAC afin de les rendre conformes aux meilleurs standards internationaux. Introduire un Chapitre 4 Titre IV des Statuts de la BEAC relatif aux Commissaires aux Comptes ; b. Prendre une Décision du Gouverneur, assortie de sanctions, qui facilite l'accès aux informations réclamées par le Comité d'Audit, le Collège des Censeurs, et les Commissaires aux Comptes ou tout autre organe habilité ; c. Revisiter les Lettres de Mission ainsi que les Conditions Générales et particulières signées avec les Commissaires aux Comptes en vue de leur renforcement, notamment au regard des responsabilités des Commissaires aux Comptes en cas de défaillance ; d. Mener une étude de faisabilité sur la mise en place du système d'un Commissaire aux Comptes par pays en plus de ceux des Services Centraux.	31/03/10 31/12/09 31/03/10 30/09/10		DGCG et DGE-DC
14.	<i>Modifier les Statuts de la BEAC afin d'y inclure les dispositions relatives au Contrôle Interne :</i>	31/03/10		DGCG et SG-DAJC

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
	Introduire un Chapitre 3 Titre IV des Statuts de la BEAC relatif au Contrôle Interne.			
15.	<p><i>Assainir toutes les filières comptables, et de gestion et de contrôle budgétaires de la BEAC, particulièrement aux Services Centraux et dans les Centres importants, sur la base d'un audit externe complet de la chaîne comptable, budgétaire et des dépenses, et par sondages de la comptabilisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et remplacer les responsables actuels de la chaîne comptable. La BEAC pourra recourir si nécessaire à des compétences extérieures ou temporaires. Les termes de référence devront s'appuyer entre autres sur les principes suivants :</i></p> <p>a. Recentrer la Direction de Comptabilité sur ses activités de base (assurer la cohérence du système d'information comptable, définir une organisation comptable type adaptée, assurer la production régulière et dans les délais des informations comptables et financières fiables, analyser les états comptables pour améliorer la qualité de l'information) ;</p> <p>b. Tenir compte des incompatibilités fonctionnelles en séparant les fonctions d'initiation, d'exécution et de comptabilisation des opérations. Dans cet esprit, transférer la gestion du réseau SWIFT et la gestion du Compte d'Opérations aux métiers dédiés (DSMP et DOF) ;</p> <p>c. Renforcer les effectifs en spécialistes comptables au sein des cellules comptables ;</p> <p>d. Instaurer un reporting mensuel sur les données comptables sensibles (suspens, transferts hors zone, mises à disposition au BEP, situation comptable, résultat provisoire, etc.) ;</p>	30/06/10		DGCG

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
	<p>e. Assainir les effectifs à la Direction de la Comptabilité (redéployer les effectifs en fonction de l'implication dans les malversations, de l'ancienneté dans la Direction) ;) ;</p> <p>f. La Direction de la comptabilité doit préparer des rapports mensuels sur la situation des comptes de suspens à l'intention du Collège des Censeurs.</p>			DGCG
16.	<p><i>Poursuivre les investigations au niveau du Comité d'Audit et de la DGCG et, au besoin, d'un cabinet extérieur, sur :</i></p> <p>a. Les comptes du BEP pour les années antérieures à 2004 ;</p> <p>b. Les chèques inférieurs à 10 000 euros ;</p> <p>c. L'analyse des mises à disposition pour les agents de la Banque ;</p> <p>d. L'analyse de la messagerie des personnes impliquées dans les malversations.</p>	A partir du 31/12/09	Les travaux seront menés par la DGCG sous la tutelle du Comité d'Audit. Ils feront l'objet de rapports périodiques au Conseil d'Administration.	DGCG
17.	<p><i>Renforcer la gouvernance de la BEAC, notamment en veillant à rendre disponible toutes informations utiles aux Organes de Décision et de Contrôle. A cet effet, mettre en place un cadre de travail qui permette aux Organes de Décision et de Contrôle d'accéder librement et sans restriction à toutes les informations afin qu'ils puissent exercer leurs missions.</i></p>	31/12/09	Décision du Gouverneur à prendre au plus tard le 31/12/09.	DGCG
18.	<p><i>Renonciation à la prime de bilan des membres du Gouvernement de la Banque et des Administrateurs en mars 2010.</i></p>	31/03/10		DGE-DRH

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
19.	<p><i>Définition par le Conseil d'Administration des grandes orientations, de l'étendue et des termes de référence des travaux d'investigation des comptes monétaires de la BEAC à l'extérieur, à savoir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - le rapprochement du compte bancaire du Bureau Extérieur et du Compte d'Opérations de la BEAC auprès du Trésor français conformément aux recommandations du Comité d'Audit du 18-23 mai 2009 (<i>Article 5.11</i>) ; - l'analyse du compte de la BEAC ouvert dans les livres de la Banque de France, conformément aux recommandations du Comité d'Audit du 19-24 octobre 2009 (<i>Article 3.7.2</i>). <p>Un cabinet externe de renommée internationale sera recruté à cet effet par le Conseil d'Administration conformément aux recommandations du FMI (<i>lettre de Mme SAYEH du 7 octobre 2009</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix du Consultant doit intervenir d'ici le 15 février 2010 ; - Les travaux d'audit doivent démarrer d'ici le 15 mars 2010. 	31/03/09	<p>Conformément aux termes de référence de l'Audit spécial des procédures comptables, de gestion et de contrôle budgétaires (<i>Décision du Conseil d'Administration du 7 décembre 2009 à Douala</i>).</p> <p>Lancer l'Appel d'Offres dans les medias avant le 31/12/09. AUDIT2. Choix du Consultant par le Comité d'Audit.</p>	<p style="text-align: center;">Conseil d'Administration et Comité d'Audit</p>
20.	<p><i>Conduire des évaluations périodiques, à soumettre au Conseil d'Administration, de l'exécution du Plan d'Action de la BEAC en ayant recours à un cabinet d'audit extérieur.</i></p>	31/12/10		<p style="text-align: center;">DGCG</p>

N°	MESURES	ECHEANCES	OBSERVATIONS	INSTITUTIONS OU ORGANES RESPONSABLES
21.	<i>Publier le Plan d'Action et par la suite les rapports d'étape de mise œuvre sur le site Web de la BEAC.</i>	A partir du 31/12/09		DGCG et DGEFRI-DE